

### Individuel : comment financer ma formation ?



Si vous financez vous-même votre formation sans bénéficier d'aucune prise en charge, vous pouvez prétendre à une réduction de 50 %.

#### LES DISPOSITIFS UTILISABLES INDIVIDUELLEMENT

##### Le CPF (Compte Personnel de Formation)

Compte individuel pour tous (salarié-e-s du privé, indépendant-e-s, demandeurs d'emploi) capitalisant 500€ au maximum 5000€/10ans.

Pour les agents du secteur public, le compte est en heures et non en euros.

Des abondements sont possibles (par l'entreprise, la branche professionnelle, les régions, OPCO, Pôle emploi...).

Ce compte permet le financement de formations préparant à des certifications enregistrées au RNCP et au répertoire spécifique (deux listes consultables par internet).

Depuis le 25 octobre 2022, la procédure de sécurité est renforcée grâce au service [France Connect +](#)



+ [En savoir + sur le CPF](#)

##### Le CPF de transition

Il permet de financer des projets de reconversion validés par des commissions *ad hoc*.

[Lire l'article sur le CPF de transition](#)

##### Les dispositifs pour les demandeurs d'emploi

Leurs droits acquis pendant des périodes d'emploi sont utilisables pendant des périodes de chômage. En fonction de la situation de chacun, le recours à divers dispositifs est possible, tels que L'AIF (Aide Individuelle à la Formation) : parlez-en à votre conseiller-ère Pôle Emploi.

+ [En savoir + sur l'AIF \(Aide Individuelle à la Formation\)](#)

#### LES DISPOSITIFS PRIS EN CHARGE PAR VOTRE ENTREPRISE

*Si le projet de formation peut avoir un intérêt pour l'employeur, celui-ci peut le financer via ces dispositifs (auxquels s'ajoute l'alternance).*

##### Le plan de développement des compétences

Obligations pour l'employeur : adaptation au poste de travail et maintien dans l'emploi des salarié-e-s  
Il recense l'ensemble des actions de formation mises en place par l'employeur pour ses salarié-e-s :

formations obligatoires conditionnant l'exercice d'une activité ou fonction, formations non obligatoires (management, informatique numérique, RH, ...), peut également comprendre des actions de bilan de compétences, de validation des acquis de l'expérience.

### **Le dispositif PRO-A**

Promotion ou reconversion par alternance qui permet l'obtention d'une certification professionnelle enregistrée au RNCP

### **Le contrat de professionnalisation**

C'est un contrat de travail conclu entre un employeur et un-e salarié-e. Il permet l'acquisition dans le cadre de la formation continue d'une qualification professionnelle (diplôme, titre, CQP) reconnue par l'Etat et/ou la branche professionnelle.

Son objectif est l'insertion ou le retour à l'emploi des jeunes et des adultes

La durée des enseignements généraux, professionnels et technologiques, dispensés par un organisme de formation, ne peut être inférieure à 150 heures.

## **Pourquoi se former ?**

La formation professionnelle contribue à :

- Accéder à un emploi
- Entretenir son employabilité
- Développer ses compétences
- Préparer une reconversion

## **Pourquoi se former à Cnam Entreprises ?**

C'est la structure dédiée du Cnam à l'entretien et au développement de vos compétences. Cnam Entreprises propose une gamme de services adaptées au monde professionnel :

- Séquence de formation qualifiantes
- Parcours de formation certifiant (diplômes, licence, master, titres ingénieurs, titres professionnels) blocs de compétences enregistrés au RNCP.
- Offre de conseil, d'accompagnement
- Ingénierie pédagogique
- Ingénierie de financement

[Cnam Entreprises bénéficie de la certification QUALIOP1 pour l'ensemble de ses services.](#)

## **Les avantages de Cnam Entreprises :**

- Un réseau d'enseignant-e-s et de professionnel-le-s reconnu-e-s,
- Des équipes pédagogiques issues du terrain,
- Une structure entière dédiée aux entreprises et à l'écoute des besoins,
- Des solutions de formations innovantes, adaptées à toutes les situations.

## Envie de vous former ?

[Notre offre de formation à découvrir ici](#)